Aire Cantilienne
communauté de communes

Aire Cantilienne Info

N°45
Novembre-décembre 2021

MOBILITÉ

Projet d'extension des pistes cyclables . P.6

Brèves

BRÈVES ECO P.4

Aire au vert

MISE EN ASSEC AUX ÉTANGS DE COMMELLES P.8

Petite enfance

DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) P.10

L'AIRE CANTILIENNE EN PHOTOS

EMPLOI

Les 13 et 14 octobre s'est déroulée la 5ème édition du Forum de l'Emploi.
80 exposants mis en relation avec plus de 500 visiteurs.
RDV l'année prochaine pour la 6ème édition.

INITIATIVE DES COMMUNES

Jacques FABRE, Maire de Mortefontaine, a inauguré, en présence des élus locaux, départementaux et régionaux, les nouveaux aménagements de l'école numérique, la salle multifonctions de l'école et l'extension de la mairie. Mortefontaine a réussi une très belle mutualisation de ses moyens en regroupant l'agence communale de La Poste au sein de la Mairie. Cette rationalisation des moyens en personnel associée à un basculement vers le tout numérique a permis des gains en efficacité et en coût. Le service à la population s'en trouve grandement amélioré.

ARTISANAT DE QUALITÉ

Remise de la Charte Qualité aux artisans de l'Aire Cantilienne.
le 29 septembre, François DESHAYES, Président, Nicolas MOULA, Vice-président en charge du Développement économique, et les élus des communes de la CCAC, ont remis aux artisans du territoire la charte QUALITÉ dans le cadre du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France.
Cette distinction valorise leur savoir-faire et la qualité de leur travail. (Retrouvez l'ensemble des photos de cette remise de charte sur la page Facebook de l'Aire Cantilienne).

LE ROCHER DES TRESORS

Un son et lumière avec des projections de vidéos monumentales, où les événements historiques se sont enchaînés, les grands personnages se sont croisés, les décors incroyables se sont succèdés sur les murs du château de Chantilly : MAJESTUEUX !

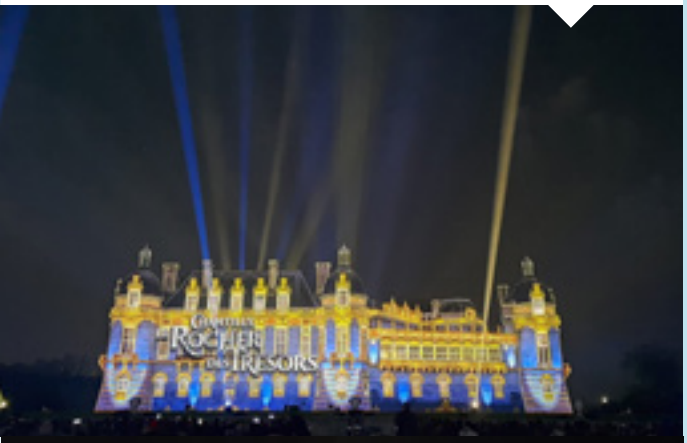

DES DÉFIS À RELEVER

Après plus de 26 années d'existence, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne continue d'avancer au fil des transferts de compétences.
Notre société la pousse également à évoluer pour relever les défis locaux, nationaux et voire même mondiaux !

Le défi de la mobilité.
Cet été, la compétence mobilité a été transférée à la Communauté de Communes. Concrètement, les services de transports en place sont maintenus et ne changent pas, le défi étant désormais de les développer, tant les transports en bus que les voies de mobilité douce ! L'Aire Cantilienne encourage l'usage du vélo grâce à différentes actions (Essais gratuits de Vélo à Assistance Electrique, programmation d'animations pour Mai à Vélo…)
Un schéma Directeur de mobilité douce a été élaboré ; nous vous en parlons en page 8 et 9. Le réseau des itinéraires cyclables intercommunaux compte aujourd'hui 62 kms d'aménagements. Prochainement le réseau comptera 27 liaisons soit 90 kms au total.

Le défi de la Transition Ecologique.
L'Aire Cantilienne est un territoire où il fait bon vivre, notre priorité est de préserver ce cadre de vie.
Favoriser le développement de la mobilité douce, comme évoqué précédemment, mais aussi sensibiliser les habitants du territoire à la réduction et la valorisation des déchets, ou encore agir pour la préservation de la Forêt ; autant d'actions concrètes à mettre en œuvre !
A ce sujet, la Communauté de Communes accompagne l'Institut de France, propriétaire de la Forêt, afin de relayer les actions mises en place, vous sensibiliser et vous permettre d'agir avec le collectif « Ensemble Sauvons la Forêt de Chantilly ».

Le défi de l'attractivité.
Parce que sans dynamisme il est compliqué de maintenir ou d'attirer des entreprises et donc d'assurer la création de nouveaux emplois, nous avons à cœur de faire de notre de notre intercommunalité un territoire dynamique et attractif. Cela passe par la mise en place de services d'opérations et de mesures d'accompagnement pour les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans.

Nous avons à cœur de relever ces défis. C'est le sens du mandat qui se poursuit, des actions passées et à venir pour le bien de notre territoire et de ses habitants

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro 45 de l'Aire Cantilienne INFO.

François DESHAYES
Président de la Communauté
de Communes de l'Aire Cantilienne

BRÈVES

BRÈVES ÉCO

LES NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE DANS L'AIRE CANTILIENNE

Dynamiser les centres-villes et soutenir les commerçants : L'Aire Cantilienne recrute un manager de centre-ville

Comment postuler ?
Envoyez votre candidature (CV + Lettre de motivation)
Par mail : secretariat@ccac.fr

ou par courrier :
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
Monsieur le Président
73 rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Détail de l'offre sur www.ccac.fr rubrique *Connaître/ Nous recrutons.*

Entrepreneurs, dirigeants, venez rencontrer la CPME de l'Oise et la Maison du Coworking

Le 25 novembre à partir de 8h30 à l'Espace culturel Edmond Rostand d'Orry-la-ville (Place de la Libération).

Forte d'un réseau de 50 mandataires, la CPME de l'Oise, première organisation patronale interprofessionnelle du département, représente et défend les entrepreneurs, TPE-PME, start-up, artisans, commerçants, industriels…Elle vous présentera l'accompagnement qu'elle propose, les outils qu'elle met à disposition et les événements qu'elle organise pour favoriser les rencontres professionnelles.

Récemment implantée à Chantilly, la Maison du Coworking vous présentera son concept avant-gardiste de coworking « clé en main » ainsi que ses prestations.

Inscription obligatoire : economie@ccac.fr

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne élabore un Plan Climat Air Energie Territorial en commun avec les intercommunalités voisines; Les Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis-Sud Oise.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un programme local de lutte contre le changement climatique, à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie.
Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Conformément aux articles L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du

1er décembre 2021 au 15 janvier 2022 inclus

Pour cela, l'ensemble des documents du projet de PCAET, seront mis à disposition pour consultation, sur le site Internet de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne à l'adresse suivante www.ccac.fr.

Le public pourra faire ses observations :
- En remplissant un formulaire électronique sur le site internet www.ccac.fr
- Par voie postale, à l'adresse :73, rue du Connétable 60500 Chantilly
- Sur les registres papier mis à disposition au siège social de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et des Mairies.

Conciliateur juridique

Sylvie PAULMIER a été nommée Conciliateur de Justice pour L'Aire Cantilienne.

Elle reçoit les habitants de l'Aire Cantilienne lors d'une permanence à la Mairie de Chantilly tous les Jeudis sur RDV (06 71 77 77 12)

RÉSEAU SOCIAL

L'AIRE CANTILIENNE EST SUR LINKEDIN

Plus de 3 ans après la création de la page Facebook et moins d'un an après la création d'un compte Instagram, l'Aire Cantilienne ouvre une page sur le réseau social LinkedIn.

Vous pourrez la consulter via ce lien : https://www.linkedin.com/company/airecantilienne;

Orienté économie, entrepreneuriat, emploi, mais aussi aménagement, mobilité, développement durable ou touristique …, ce réseau social permettra à la Communauté de Communes d'augmenter sa visibilité auprès de la communauté professionnelle sur ces différentes thématiques pour lesquelles elle est compétente.

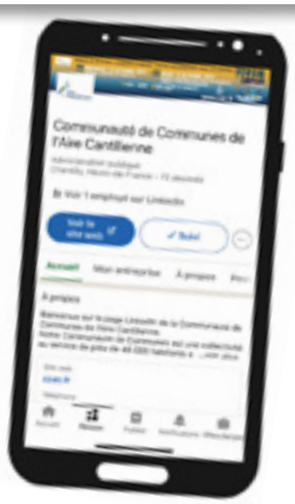

TRÈS HAUT DÉBIT

PARTICIPATION DE L'AIRE CANTILIENNE POUR DE NOUVELLES PRISES

En 2014, l'Aire Cantilienne a adhéré au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), structure porteuse des travaux de déploiement de la fibre optique dans les zones non déployées par les opérateurs.
S'agissant de la CCAC, toutes les communes relèvent de la zone « SMOTHD », à l'exception de Chantilly, où le réseau très haut débit a été installé directement par ORANGE.

Une première phase de déploiement a eu lieu pour laquelle la CCAC a financé la majeure partie du montant des prises (280 € sur les 370 € du coût de la prise, les 90€ restant étaient à la charge des communes) pour le déploiement de 17940 prises.

Compte tenu du développement des communes de l'Aire Cantilienne, 345 nouvelles prises, qui n'étaient pas prévues initialement, sont à réaliser en vue de permettre aux nouvelles constructions de disposer de la fibre optique. Pour cette nouvelle phase d'installation la CCAC prendra en charge 75 % du montant des prises (estimé entre 700€ et 1000 €) et 25 % pour chaque commune concernée.

Pour vos travaux de raccordement à la fibre, merci d'envoyer un mail à l'adresse contact@ccac.fr

FORÊT

RAPPEL DES HORAIRES DE FRÉQUENTATION DES PISTES

RAPPEL : Pour assurer la sécurité des chevaux et des cavaliers, les pistes de galop en forêt de Chantilly sont exclusivement réservées aux entraînements hippiques de 6h à 13h.

Depuis le XIXème siècle, conformément aux souhaits du Duc d'Aumale, 2500 pur-sang utilisent les pistes en forêt pour travailler et se perfectionner dans la perspective des courses hippiques. **Près de 1000 hectares de la Forêt de Chantilly** sont loués par France Galop (leg du Duc d'Aumale) pour que tous les matins de 6 heures à 13 heures, ces pistes soient exclusivement réservées à l'entraînement des pur-sang, et **donc interdites au public.**

Ces pistes sont facilement reconnaissables car elles sont larges, rectilignes et parfaitement hersées comme élaguées. La présence inopinée de promeneurs, cyclistes, coureurs suffit à effrayer ces animaux craintifs et nerveux, à désarçonner le cavalier, ou à accidenter le public.

De nombreux incidents récents, probablement liés à une méconnaissance de cette exclusivité, **conduisent à rappeler que l'accès en forêt de Chantilly est toléré le matin uniquement sur la Route Toudouze, sur laquelle il convient de rester prudent en :**

- respectant les directives du garde France Galop notamment au carrefour du Petit Couvert,
- observant et en marquant un temps d'arrêt aux carrefours,
- de rester en retrait et de ne pas traverser lors de l'arrivée d'un cheval, qui peut en cacher un autre,
- traversant rapidement et au besoin de mettre pied à terre sur les pistes en sable pour les cyclistes.

©scoopdyga

MOBILITÉ DOUCE

TOUS À VÉLO DANS L'AIRE CANTILIENNE

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne encourage les déplacements à vélo sur son territoire. Depuis la création en 2006 d'un premier réseau de voies douces pour permettre de relier les communes entre elles et de relier certains équipements tels que la piscine Aqualis. La Communauté de Communes envisage l'extension de ce réseau.

Le Schéma Directeur des Itinéraires cyclables pour une pratique du vélo sécurisée.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a initié en septembre 2019, avec l'appui du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, une étude pour élaborer un programme des aménagements cyclables sur son territoire.
Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables a été validé. Il préconise les types d'aménagements cyclables à réaliser à court et moyen terme pour chaque itinéraire retenu.

Ce programme des aménagements cyclables s'inscrit dans le Plan de Déplacement Mutualisé (PDM) définissant une politique globale de mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces démarches qui définissent la politique globale de mobilité et de lutte contre le changement climatique, ont pour but commun de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle.
La concertation des acteurs du territoire et du grand public réalisée en 2019 dans le cadre de la définition du PDM a conforté l'idée que l'adoption du vélo par le plus grand nombre, passe nécessairement par la sécurisation des itinéraires.
Les liaisons cyclables ont été définies pour desservir des équipements (Gares, services de Santé, Collèges, Centre Aquatique) des pôles de services et de commerces, les zones d'emploi (ZA la Seigneurie à Lamorlaye, ZA la Dame Jeanne à Plailly) et sites touristiques et de loisirs (Château de Chantilly, Etangs de Commelle) générant des déplacements quotidiens importants à l'échelle de l'Aire Cantilienne.

Le réseau des itinéraires cyclables intercommunaux compte aujourd'hui 62 kms d'aménagements. A terme, il comptera 27 liaisons soit 90 kms au total.
80 % des itinéraires reposeront sur des aménagements offrant un niveau de sécurité important car isolés de la circulation routière (piste cyclable, voie verte).
Dans 20% des situations, le gabarit de la voirie ne permet pas d'aménager une piste cyclable ou une voie verte. L'approche consiste à aménager la voirie pour apaiser la circulation et le partage entre les différents usagers (zone 30, zone de rencontre, mise en impasse avec débouché cyclable, chaussée à voie centrale banalisée) ou emprunter des voies déjà existantes interdites aux véhicules motorisés.
Ce programme ambitieux dont le coût global est estimé à 11 millions d'euros sera mis en œuvre dans les 12 prochaines années.

Pour la période 2020-2026, des investissements à hauteur de 3,5 millions d'euros pour l'aménagement d'infrastructures « lourdes » de liaisons ont été inscrits aux orientations budgétaires.
Ces investissements concernent essentiellement le maillage des itinéraires cyclables sur le secteur Sud de la CCAC (La Chapelle-en-Serval, Plailly et Mortefontaine, ainsi qu'entre La Chapelle-en-Serval et la gare de Fosse) qui est à ce jour très peu desservi en aménagements cyclables, mais également pour la réalisation du projet de la piste cyclable entre Lamorlaye et Chantilly.

+ d'infos sur le programme d'aménagement des liaisons sur le site internet www.ccac.fr rubrique Vivre > Transports et mobilites > Se déplacer

Répartition des types d'aménagement préconisés

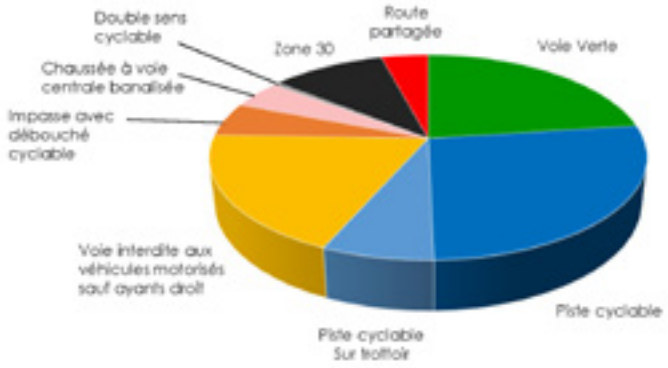

Encourager la pratique du vélo : Initiatives locales

A la découverte du Vélo à Assistance Electrique : opération essai gratuit

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en partenariat avec la société KEOLIS a proposé durant les mois de septembre et d'octobre 2021 des Vélos à Assistance Electrique (VAE) en essai gratuit aux résidents de son territoire.

Les 30 participants de l'opération ont pu tester ce mode de déplacement pendant une semaine afin de découvrir le fonctionnement d'un VAE et apprécier son utilité dans le cadre de leurs trajets quotidiens.

Cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de la pratique du vélo et en particulier celle du Vélo à Assistance Electrique comme véritable solution de déplacement quotidienne.

En effet, on constate sur le territoire de l'Aire Cantilienne que 38% des déplacements en voiture individuelle font moins de 2 kms (Enquête déplacement des «ménages» 2018) ce qui représente un potentiel encore important du développement de l'usage du vélo.

Le VAE a l'avantage d'augmenter la portée des déplacements quotidiens sur des distances et une durée de trajets raisonnable (jusqu'à 8 kms soit 30 min) et approprié au contexte de l'Aire Cantilienne, qui présente dans certains points de son territoire du relief, vrai frein à la pratique du vélo.

Nouvel abri à Vélo à la Gare d'Orry/Coye

Il était attendu : l'abri à vélos sécurisé a enfin été installé à la gare. Il est opérationnel depuis le 1er octobre.
D'une capacité de 24 vélos, il permettra aux cyclistes de laisser leurs vélos à la gare en toute sécurité, moyennant un abonnement de 5 € par mois.

L'abri à vélos est ouvert à tous types de vélos, électriques ou non.

A l'intérieur, des prises de recharge électrique seront prochainement installées.

Renseignements et informations auprès du SICGPOV www.sicgpov.fr

Aqualis se met au vert avec la mise à disposition de vélo pour le personnel

Le gestionnaire de la piscine retenu par La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a opté pour une politique RSE, et l'applique notamment en fournissant un moyen de transport vert et sportif à son personnel pour leurs trajets domicile-travail.

Il a également fait le choix d'un fournisseur présent sur l'Aire Cantilienne.

Bravo et bonne route aux cycliste !

ETANGS DE COMMELLES

MISE EN ASSEC DE L'ETANG DE LA LOGE

L'Institut de France réalisera une vidange de l'étang de la Loge pour consolider le barrage où s'adosse le Château de la Reine Blanche.

Ces étangs représentent 800 ans de notre histoire, nés de la volonté des hommes d'échapper à la rudesse des éléments. On attendait d'eux de nous nourrir puis de refléter la beauté des cieux comme pour l'instiller sur terre : ils pourraient offrir des services supplémentaires, à (re)définir en conditions sociétales et climatiques inédites (bassins d'orage, réserves de biodiversité, réserves d'eau pour la Thève et le ru saint Martin pour faire face aux étés caniculaires à venir, « produits d'appel» touristiques, symbole du bon vivre et lieu de connexion à la Nature…). Ils forment un tout avec la forêt, le château de Chantilly, ses collections, ses grandes écuries… absolument uniques et pourtant accessibles à tous !

L'Institut de France et ses partenaires vont mettre en place une vidange de l'étang de la Loge durant la fin de l'automne. L'étang de la Loge était historiquement un étang de 18.6 hectares. Aujourd'hui, il a été séparé en deux pour donner naissance à l'étang Neuf.

L'enjeu de cette vidange est la sécurité du barrage. Son objectif est de comprendre le fonctionnement hydraulique de la vanne Bonde et de renforcer sa structure.
En 2018, la vanne a lâché brutalement, laissant s'échapper une vague d'eau provoquant des dégâts sur les ouvrages du château de Coye la Forêt. Dans l'urgence, une plaque métallique a été posée obstruant l'entrée de la chambre de vanne.
La diminution du niveau de l'eau permettra d'accéder à la chambre de vanne pour établir le diagnostic et évaluer les dommages.
Un bureau d'études est missionné pour le diagnostic et des propositions de réparation.

Toute cette intervention devra être la plus rapide possible pour espérer un retour en eau progressif de l'étang en février. C'est une démarche qui nécessite des autorisations auprès de la Préfète de l'Oise.

Procédure d'intervention :

Dans un premier temps, le niveau de l'eau va être baissé progressivement pour découvrir l'entrée de vanne. Une pêche de sauvegarde permettra de transférer les poissons dans les autres étangs évitant le stress d'un long transport.
La deuxième partie d'intervention réalisera le diagnostic des dégâts de la chambre de la vanne. Le bureau d'études présentera ses conclusions et ses propositions de réparation.

Des nouvelles de l'étang Chapron

La vie naturelle d'un étang :
L'envasement est un processus naturel. Il résulte de l'apport d'alluvions d'amont et de la dégradation de divers végétaux qui s'accumulent au fil des ans au fond des étangs. Cet envasement conduit progressivement à la végétalisation des étangs, qui se transforment peu à peu en marais. Ce phénomène est déjà bien avancé pour le premier étang de Commelles. Sans intervention de l'homme, ce phénomène naturel s'étendra vers l'aval jusqu'à l'étang de la Loge. Ces étangs présentent déjà un envasement important, premier temps du cycle d'eutrophisation.
Le volume des vases des trois étangs est estimé à 360 000 m^3 par le bureau d'études.

Etang Chapron :
En 2019, devant cette situation, l'Institut de France accompagné d'un bureau d'études a mis en place une expérimentation pour quantifier le volume réel de sédiments à curer après un assec. Le volume des vases s'est réduit de 30%.
Mais, le développement spectaculaire d'une saulaie pendant l'assec, surprit tous les acteurs concernés par ce projet. Malgré la remise en eau dès 2020, les arbres continuent leur croissance. Après de nombreux échanges, il est envisagé de couper ces saules sous le niveau de l'eau. La méthode reste à définir car la saulaie est très dense et recouvre 60 % de la surface de l'étang. Le sol plus portant suite à la mise en assec de l'étang facilitera le travail.
Après l'intervention sur les saules, la réflexion sur l'avenir de l'étang Chapron, avec les différents acteurs se poursuivra. A ce jour, on s'oriente vers un curage plus ou moins partiel de l'étang dont le coût estimatif est de 400 000 €. Peu de subventions sont à attendre.

Vue actuelle de l'étang Chapron

Ce projet de mise en assec de l'étang de la loge est conduit par l'Institut de France en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, le SITRARIVE (Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la vieille Thève et de la nouvelle Thève, du Rû Saint Martin et de leurs affluents) et avec le soutien du Conseil Départemental de l'Oise. La CCAC a financé une partie de l'étude de désenvasement et de la réparation en urgence de la vanne bonde.

Le site des étangs de Commelles est un domaine privé, ouvert au public, et propriété de l'Institut de France.

Dans le cadre de la préservation de ce site patrimonial et touristique, l'Aire Cantilienne a installé 9 points pour la collecte des déchets dont 6 à proximité des tables de pique-nique.

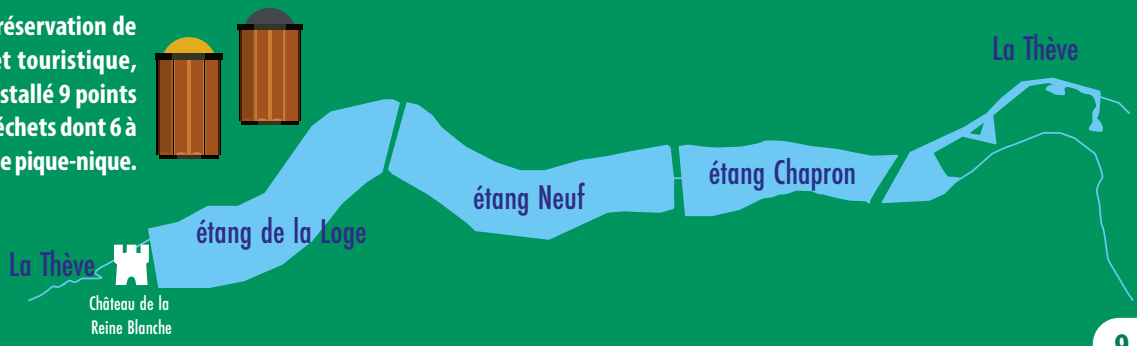

PETITE ENFANCE
DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) : POURQUOI PAS MOI ?

Le service de la Maison du Relais Petite Enfance (ex Maison du RAM-P) vous invite à découvrir le métier d'Assistant(e) Maternel(le). Un métier épanouissant et pour lequel la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne vous accompagne.

Le métier d'Assistant(e) Maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est une personne agréée par le Conseil Départemental pour accueillir à son domicile, moyennant rémunération, des enfants qui lui sont confiés par leurs parents ou par l'intermédiaire d'un service d'accueil (ex : crèche familiale).

- Vous serez garant(e) du bien-être et du bon développement de l'enfant.
- Vous assurerez son épanouissement et son équilibre affectif.
- Vous l'accompagnerez dans ses «acquisitions» : éveil, marche, propreté… .
- Vous instaurerez une relation de confiance avec les parents.

Les démarches pour devenir Assistant(e) Maternel(le)

Pour devenir assistant(e) maternel(le), vous devez :

- Solliciter auprès du Conseil Départemental un dossier d'agrément.
- Suivre une formation de 120 heures :
  - une première partie de 80 heures avec évaluation finale
  - une seconde partie de 40 heures dans les 3 ans qui suivent l'accueil du 1er enfant.

à l'issue de la première partie vous pourrez accueillir votre 1er enfant.

- Faire établir par votre médecin un certificat médical.
- Recevoir à votre domicile une infirmière de la PMI qui évaluera avec vous les conditions d'accueil des enfants (nombre de pièces de votre logement, conditions d'hygiène et de sécurité, organisation par rapport à votre propre famille, nombre d'enfants souhaités, etc…).

Les avantages

- Vous travaillez chez vous !
- Une formation gratuite de 120 h est dispensée par le Conseil Départemental afin de bien connaitre ce métier. Des bases de secourisme sont également associées à ce temps de formation.
- La profession dispose de sa propre convention collective (convention collective nationale de l'assistant maternel et du particulier employeur) qui régit vos droits :
  - contrat de travail, fiches de paie,
  - salaire mensualisé,
  - droits aux congés payés,
  - assurance maladie, assurance chômage etc…
- Vous êtes remboursé(e) de vos frais professionnels (nourriture, indemnités d'entretien…).
- Une prime d'installation peut être allouée par la Caisse d'Allocations Familiale aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s (sous conditions).
- L'assistant(e) maternel(le) bénéficie d'un régime fiscal particulier.

Maison du Relais Petite Enfance
information • accompagnement • échanges

La Maison du RAM-P devient Maison du RPE mais rien ne change !

Un Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information et de rencontre, aussi bien pour les parents que pour les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile.

La maison du Relais Petite Enfance aide les familles et les renseigne sur la législation en vigueur et sur les démarches à effectuer pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Elle accompagne les parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s dans l'élaboration de leur contrat.

Elle est également un lieu de rencontre entre les assistantes maternelles.

L'isolement lié à cette profession est ainsi rompu.

Des activités y sont organisées pour les enfants (activités d'éveil, visites, fêtes). Les relais ont aussi pour mission d'assurer à l'enfant une stabilité et une continuité. Il valorise le travail des assistant(e)s maternel(le)s en leur apportant soutien et professionnalisation.

La Maison du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
Place Numbrecht - 60270 GOUVIEUX
tél. : 03 44 60 93 38
mail : relaispetiteenfance@ccac.fr

ARTISANAT
NOS ARTISANTS ONT DU TALENT

Rencontre avec Fabien Rondeau, artisan ébéniste depuis 25ans, installé dans la zone d'activités du pré de la Dame Jeanne à Plailly.
Il a repris l'activité de la société et l'a développée en créant son propre atelier d'ébénisterie.
L'atelier sent bon le bois. Rencontre avec un artisan passionné.

COUP DE POUCE

L'Aire Cantilienne soutient les artisans, commerçants, entreprises du territoire.
Pour la création, la reprise et le développement de votre société, le service développement économique vous accompagne dans le montage de votre dossier.

Contact :
Service développement économique de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
Guillaume PICHOT, responsable du service
economie@ccac.fr
06 46 16 77 98

Aire Cantilienne INFO (ACI): Pouvez-vous me présenter votre activité ?
Fabien RONDEAU : La société d'ébénisterie HAOZEN travaille le bois pour la réalisation de mobilier sur mesure. L'atelier est situé à Plailly. A mon arrivée dans la société, elle proposait uniquement du conseil et de la vente. J'ai créé un atelier en apportant mon expérience et mon savoir-faire. Nous créons et réalisons du mobilier sur mesure et des pièces uniques, mélangeant l'ancien, le contemporain en jouant avec les matières.

ACI : Quelle formation avez-vous suivi pour exercer ce métier.
Fabien RONDEAU : J'ai fait deux ans de CAP d'Ebénisterie à Saint-Quentin (02) au lycée professionnel de l'ameublement. Puis j'ai suivi une formation en alternance comme apprenti pour un CAP dessinateur d'ameublement et après deux ans de BMA d'Ebénisterie au CFA de la Bonne Graine à Paris.
J'ai énormément appris au contact des anciens, ils m'ont transmis les bonnes bases et la façon traditionnelle du métier, je suis très curieux et j'aime affronter des projets complexes.
Depuis quelques années, notre métier a évolué avec l'arrivée de l'informatique (Dessin Assisté par Ordinateur) et les nouvelles technologies particulièrement avec l'apparition des centres numériques.
J'ai donc pris des cours du soir pour me former sur un logiciel de dessin et suivi une formation complémentaire sur les centres numériques.
Je voudrais transmettre mon savoir et faire perpétuer le métier.
J'ai le souhait de recruter des apprentis surtout aussi en le proposant aux élèves féminins. De nos jours, les femmes ont encore beaucoup de mal à trouver une entreprise soit pour de l'alternance soit pour un poste en atelier. Il n'y a aucune raison à cela et c'est aberrant !

ACI : Nous avons appris que vous aviez candidaté pour le projet de rénovation de l'église Notre-Dame de Chantilly. Pouvez-vous nous en dire plus ?
Fabien RONDEAU : En effet, j'ai été contacté par un ami artisan et mon ancien formateur sur un appel d'offre du Diocèse et de la ville de Chantilly, et nous avons décidé d'y répondre ensemble.
C'est un projet patrimonial important et exceptionnel dans un lieu magnifique.
Nous avons réalisé des dessins pour créer du mobilier liturgique comme l'Autel et l'Ambon (pour la lecture des textes religieux) ainsi que l'Estrade sur lequel sera placé le mobilier.
Mon projet a été retenu par le Diocèse et la mairie de Chantilly.
Malheureusement, la crise sanitaire dûe à la Covid est passée et a entrainé une pénurie des matières premières, cela a entraîné un retard dans la réalisation du projet.
L'Eglise a été rénovée entièrement, intérieur et extérieur, il ne reste plus qu'à fabriquer et livrer le mobilier. Je réalise également la boiserie dans l'Eglise de Gouvieux.
Nous réalisons du mobilier sur mesure, nous travaillons le placage, le bois massif, le mélaminé, le médium.

Nous fabriquons et réalisons des boiseries à l'ancienne, avec des tenons, mortaises, les corniques, les cimaises, des moulures petits cadres et grands cadres et l'ensemble chevillé, toutes ces techniques et les fabrications ne s'apprennent pas à l'école. J'ai acquis cette expérience auprès de l'un des plus grands boiseurs.

ACI : Vous avez été soutenu par Initiative Oise Sud pour l'aide à la reprise de l'entreprise HAOZEN, expliquez-nous de quel accompagnement vous avez bénéficié?
Fabien RONDEAU : Associé dans la société, j'ai donc souhaité y investir pour le développement de celle-ci en créant un atelier d'ébénisterie, car auparavant nous ne faisions pas de fabrication.
J'ai été mis en relation avec le responsable du développement économique de l'Aire Cantilienne qui m'a présenté aux collaborateurs d'Initiative Oise Sud en septembre 2019.
Grâce au prêt à taux zéro apporté par Initiative Oise Sud et à l'abondement de l'Aire Cantilienne, j'ai pu démarrer l'atelier quelques mois plus tard, tout juste avant le confinement (mars 2020).
Dans ce contexte particulier, Initiative Oise Sud avait adapté aussi l'accompagnement auprès des entreprises pour leur pérennité, notamment en proposant de repousser les échéances du remboursement du prêt à taux zéro.
Ce soutien a été pour moi une vraie bouffée d'oxygène et a apporté une vraie stabilité financière à mon entreprise, je les en remercie encore.

Coordonnées : contact@haozen.fr - 06.85.12.21.27
ZA du pré de la dame Jeanne (cellule 8)
60128 Plailly.

INFO

Noter à votre agenda les évènements de la fin d'année

Du 13 novembre au 27 février 2022 : **EXPOSITION "AUX ORIGINES DU REPORTAGE DE GUERRE"**
www.chateaudechantilly.com. 03 44 27 31 80. Inclus avec un billet 1 jour : 17€ adulte/ 13.50€ enfant. RDV au Château de Chantilly de 10h30 à 17h, sauf le mardi fermé.

Jusqu'au 21 novembre : **EXPOSITION "LAMORLAYE, D'UN RECENSEMENT À L'AUTRE, 1911-1921, L'IMPACT DE LA GRANDE GUERRE"**
Infos : 06 22 05 42 36. RDV au Foyer culturel, rue de la Tenure à Lamorlaye.

Jusqu'au 19 décembre : **EXPOSITION « SOUVENIRS D'EUGÉNIE » AU MUSÉE DE LA DENTELLE À CHANTILLY**
Tarif : 5€ adulte / gratuit - 18 ans. RDV du vendredi au dimanche de 14h à 18h.

Jusqu'au 31 décembre : **EXPOSITION « 50 ANS D'ACQUISITIONS GRÂCE AUX AMIS DU MUSÉE CONDÉ »**
www.chateaudechantilly.com. 03 44 27 31 80. Tarif : 17€ adulte / 13.50€ réduit. RDV au Château de Chantilly de 10h30 à 17h, sauf le mardi fermé.

Jusqu'au 3 janvier 2022 : **EXPOSITION « LA MÉNAGERIE PRINCIÈRE DE CHANTILLY »**
www.chateaudechantilly.com. 03 44 27 31 80. Inclus avec un billet 1 jour : 17€ adulte/ 13.50€ enfant. RDV dans le Cabinet des Livres au Château de Chantilly. De 10h30 à 17h, sauf le mardi fermé.

Samedi 13 novembre : **VISITE GUIDÉE « PIERRES DE MÉMOIRE »**
Durée : 1h, 6 € par pers., gratuit - de 18 ans. RDV à 15h cimetière Bourillon, avenue Joffre à Chantilly.

Dimanche 14 novembre : **VISITE GUIDÉE CHANTILLY PENDANT LA GRANDE GUERRE** Durée : 1h30, 6 € par pers., gratuit - de 18 ans. RDV à 15h devant l'ancienne mairie, 71 rue du Connétable.

Les 20 et 28 novembre : **VISITES COMMENTÉES DU MUSÉE DE LA DENTELLE**
Visite de l'exposition temporaire. Tarif d'entrée : 8€ adulte - gratuit -18 ans. RDV à 15h au Musée, 34 Rue d'Aumale à Chantilly

Dimanche 21 novembre : **RANDONNÉE HISTORIQUE EN FORÊT DE CHANTILLY** RDV à 10h carrefour de la Table, route de Montgrésin, RD 924.

Mercredi 24 novembre : **VISIOCONFÉRENCE « LES DEUX TEMPS DE L'ARCHITECTURE ROYALE MÉDIÉVALE : L'EXEMPLE DU CHÂTEAU DE CREIL».** visioconférence par ZOOM de Nicolas Bilot proposée par l'ALMA - Infos : 06 22 05 42 36. Tarif 5€.

du 27 novembre au 2 janvier : **SPECTACLE ÉQUESTRE "ALANA ET LA CITÉ D'OPALE"**
Mêlant aventures, prouesses équestres, acrobaties et humour, ce spectacle féérique ravira toute la famille ! Tarif spectacle 24€ adulte/ 19€ réduit ou billet 1 jour + spectacle : 30€ adulte / 24€. Réservation sur www.chateaudechantilly.fr. RDV à 14h30 et 16h30 aux Grandes écuries de Chantilly.

Samedi 11 décembre : **MARCHÉ DE NOËL**. Entrée gratuite. Salle multifonctions, place de l'église de Mortefontaine.

Du 18 décembre au 2 janvier : **NOËL GAULOIS, UN NOËL MAGIQUE** au Parc Astérix.

+ d'infos sur les animations pour les festivités de Noël directement auprès des mairies.

OFFICE DE TOURISME
CHANTILLY-SENLIS

Retrouvez l'ensemble de l'agenda des manifestations du territoire en scannant ce QR CODE

COURSES HIPPIQUES - hippodrome de Chantilly
Novembre : 2, 19, 27
Décembre : 7, 18, 26
Détails du programme des courses sur francegalop.com
Tarif : 8€ adulte / Gratuit – 18 ans.

Directeur de la publication : Le Président de la CCAC . **Rédacteur en chef :** Benoît Morel . **Rédaction :** CCAC - service communication .
Secrétariat : 03 44 62 46 65 - communication@ccac.fr . **Conception graphique initiale :** doncameleon.net . **Maquette :** CCAC - Service Communication
Photos-Illustrations : CCAC - Service Communication / couverture : Coursechic.fr / Adobe Stock / Office de Tourisme / Mairies de l'Aire Cantilienne .
Impression : Imprimerie Bedu - 22 300 ex